



ADMINISTRATION

Connexion à votre boîte mail professionnelle via l'intranet

Mis en ligne le 28 avril 2021

Le site de l'intranet permet, aux agents qui le souhaitent, de prendre connaissance de leurs mails professionnels depuis un ordinateur privé.

La démarche à suivre est la suivante :

Sur la page d'accueil du site de l'intranet, cliquez en haut à gauche sur la fonction :

« Mon courrier »

Sélectionnez l'option : cet ordinateur est privé

Renseignez : domlivry\nom de famille

Puis votre mot de passe de la session

Cliquez sur Se connecter

En cas de difficultés techniques, vous êtes invité à contacter le service NTIC au 01 41 70 88 30.

Cependant, rappelons que le droit à la déconnexion, instauré par la loi dite « Loi travail » du 8 août 2016, est en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Il est consacré à l'article L. 2242-17 du Code du travail.

Le droit à la déconnexion vise :

- ▶ à protéger la santé des salariés,
- ▶ garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale,
- ▶ et assurer le respect des temps de repos et de congés.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43